Louis Emeric

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1702

Né à Marseille , le 1681

Mort à Toulouse , le 31 Mars 1743

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir : Bicaïs : II, 513 -

abbé Julien : Histoire de la paroisse N. D. la Dalbade
Toulouse, Privat, 1891, p. 346 - 369

Barthès : Heures perdues.

Emeric

Supérieur à Toulouse et curé de la Dalbade

Voir = Nouvelles Ecclésiastiques de 1742, p.
et de 1744. p. 9

Bicaïs = Notice de l'Oratoire de France = [Ms. d'Aix, T. II p 513.
Copie de la B. Nle, T. III, p. 102.

Louis Emeric, que la ville de Toulouse a vu pendant 30 ans à la tête d'une de ses principales paroisses, était né à Marseille en 1681 d'un bourgeois de cette ville et de Théodora Seren. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il prit du goût pour l'Oratoire, où il fut reçu à l'Institution d'Aix vers la mi. Xbre 1702. Les bonnes études qu'il y fit, jointes à une piété solide et à un talent marqué pour la chaire, le firent employer dans les missions presqu'aussitôt qu'il eut été ordonné prêtre. Il y travailla quelques années avec beaucoup de fruit; et s'étant trouvé à celle que les prêtres de sa Congrégation donnèrent à Grenoble en 1713, il y parut d'une manière si avantageuse qu'ayant été chargé de faire à 4h du matin des instructions familières pour les domestiques et les gens du peuple, il arriva que cet exercice fut autant fréquenté par les gens du premier état, que ceux qui se faisaient en leur faveur à des heures plus commodes; et ce modeste orateur qui avait choisi parmi les emplois de la mission, celui que l'on regarde ordinairement comme le moins honorable, fut tellement goûté de tout le monde, que le Parlement le nomma pour son prédicateur du carême de l'année suivante; mais l'ordre qu'il reçut, sur ces entrefaites, de se rendre à Toulouse, pour y régir la cure de la Dalbade unie à l'Oratoire, ne lui permettant pas de répondre à la marque d'estime que cette illustre compagnie lui avait donnée, il s'en excusa.

Ceux de ses confrères qui l'avaient précédé dans le poste qu'il allait occuper, avaient laissé après eux une réputation qui demandait un homme au-dessus de l'ordinaire. Le Père Emeric, quoiqu'il n'eût encore que 34 ans, avait déjà, sinon tout le mérite de sa place, du moins tout ce qu'il fallait pour l'acquérir. Pénétré des devoirs d'un bon pasteur et doué des principales qualités qui le caractérisent, il commença par se mettre en état de faire seul, tous les dimanches, les prônes usités dans sa paroisse. L'Ecriture, les Conciles, les Pères et les auteurs les plus exacts furent les seules sources où il voulut puiser les preuves et les raisons qu'il devait employer dans les sujets qu'il avait à traiter.

Après s'en être bien rempli, on le voyait monter en chaire et en faire partir des traits de feu et de lumière qui, découvrant aux pécheurs le déplorable état de leur âme, les faisaient rougir de leurs infidélités et les portaient à recourir à la miséricorde du Dieu qu'ils avaient offensé. Ses homélies parurent si solides, si instructives et en même temps si bien proportionnées à l'intelligence et aux besoins de ses auditeurs, qu'elles furent constamment goûtées et suivies, toute

la vie, non seulement de ses ouailles, mais encore des autres citoyens de Toulouse et même des étrangers qui abondaient dans cette ville pendant une bonne partie de l'année. Plusieurs d'entre ces derniers, peu accoutumés à entendre annoncer la parole de Dieu avec tant de dignité dans leurs pays, venaient depuis, par intervalles passer exprès quelques mois dans la capitale du Languedoc pour y profiter des instructions du curé de la Dalbade. Au reste, il ne s'agissait point de discours étudiés, préparés avec art et ornés des vains ornements de l'éloquence profane. Ce digne pasteur aurait cru manquer son but et s'écarter entièrement de l'esprit de l'Eglise, s'il avait suivi une méthode différente de celle des Saints Pères qui, lorsqu'ils parlaient à leurs peuples, se bornaient à leur appliquer l'Evangile du jour avec cette noble simplicité qu'on avait admirée autrefois dans les apôtres et les premiers disciples du christianisme.

Le Père Emeric, moins occupé de sa propre gloire que de l'avantage d'autrui, regarda toujours cette manière d'instruire comme la plus utile; ce qui la lui fit préférer à toute autre. Pasteur attentif aux divers besoins de son troupeau, il examinait dans la semaine ce qui pourrait lui être salutaire et il lui en faisait part le dimanche suivant avec cette liberté, ce zèle et cette simplicité qu'on doit attendre d'un vrai pasteur. Ses homélies, dont il n'écrivait guère que le plan, ont mérité de servir de modèle à plusieurs ecclésiastiques qui se sont fait gloire de suivre la méthode de ce grand maître dans les paroisses où ils ont été placés.

Ennemi du relâchement et de la nouveauté, il annonçait les vérités de la religion dans toute leur force et leur intégrité; et, lorsque dans son église, certains prédicateurs s'avisaient d'ériger en dogme des opinions d'école ou d'établir des maximes contraires à la saine morale, il ne craignait pas, quels qu'ils fussent, de combattre dans ses prônes les propositions qu'ils avaient avancées. Fortement attaché aux règles et aux canons de l'Eglise, il les suivait aussi exactement qu'il se pouvait dans le tribunal de la pénitence, sans avoir égard aux excuses et aux prétextes, que la mollesse, la condition et le rang allèguent ordinairement pour se dispenser du pénible de la loi, comme s'il devait moins regarder les grands que le peuple.

Les vices publics, ces fléaux destructeurs qui entraînent après eux tant de chutes et de désordres, furent un des principaux objets de sa sollicitude. Il leur déclara la guerre et joignant la fermeté et la prudence au zèle, il vint à bout de les proscrire de sa paroisse. Les pauvres, qu'il regardait comme la portion la plus chère de son troupeau, trouvèrent toujours en lui un père tendre qui, non content de leur distribuer son propre revenu, lequel était assez considérable pour une personne de son état, savait encore faire usage du crédit qu'il avait auprès des riches pour leur procurer des secours plus proportionnés à leurs besoins. Le détail des bonnes oeuvres de toutes espèces auxquelles ce charitable pasteur a eu part, serait infini. Qu'il suffise de dire ici qu'uniquement occupé des moyens de procurer la gloire de Dieu, le soulagement des malheureux et le salut des âmes, il n'a négligé aucun de ceux qui étaient en son pouvoir. Il n'est pas jusqu'au temple matériel du Seigneur qui n'ait fixé son attention. Sa piété lui inspira le dessein d'embellir l'église de la Dalbade; sa générosité le lui fit entreprendre; son exemple et les ressources qu'il avait ouvertes, ont conduit, depuis sa mort, l'ouvrage à sa perfection. Mais on doit le regarder lui-même comme le premier mobile et le principal auteur des décorations que les étrangers, comme les habitants

de Toulouse, advinrent au maître-autel de cette église.

Persuadé et convaincu que plus les fonctions dont on est chargé, sont saintes, souvent il arrive qu'on est peu attentif à les remplir avec le respect qui convient d'y apporter, le P. Emeric allait, de temps en temps faire des retraites à l'abbaye de Saint Polycarpe dans le diocèse de Narbonne pour s'y renouveler dans la ferveur du sacerdoce et tâcher d'obtenir de Dieu les grâces dont il avait besoin pour s'acquitter dignement des devoirs attachés à son ministère. Ces précautions, dont il n'est jamais inutile de faire usage, sont souvent nécessaires aux pasteurs qui sont portés, plus ou moins, à traiter trop familièrement les choses saintes. Le curé de la Dalbade, après s'être prémuni dans la retraite contre le relâchement et la tiédeur, venait reprendre ses fonctions avec un zèle et une piété dont il était aisé de s'apercevoir et qui ne manquaient pas de porter du fruit dans son temps.

Tant de qualités lui avaient acquis une grande considération dans le public, qui le regardait comme un homme d'un mérite rare. Ceux mêmes qui lui étaient opposés, car il n'est pas commun d'être au gré de tout le monde, ne pouvaient lui refuser leur estime. Le cardinal de Laroche-Aymon, archevêque de Toulouse, auprès duquel la jalousie n'avait rien oublié pour lui rendre de mauvais offices, ne put s'empêcher de rendre justice à ses vertus et d'avouer, à sa mort, qu'il venait de perdre le plus grand curé de son diocèse. Cet homme respectable, après avoir travaillé longtemps avec un zèle infatigable, fut attaqué à 62 ans, d'une maladie violente qui l'enleva dans peu de jours à ses ouailles.

Il mourut le 31 mars 1743 dans la maison de Toulouse, dont il avait été supérieur une douzaine d'années.
" Il laissa après lui, dit le Nécrologe, une réputation des plus solidement établies sur tous les talents qui forment
" l'idée d'un pasteur selon le cœur de Dieu."

M. M. 607, 4 catalogue, N. 611 -

Emeric Louis, de Marseille entré à Aix en 1705, prêtre en 1707
Mort en 1743.

Nécrologe = Louis Emeric, mort à Toulouse le 31 mars 1743. Il était supérieur et curé de la Dalbade
Il y a laissé une réputation des plus solidement établies sur tous les talents qui forment l'idée d'un pasteur selon le cœur de Dieu.

Listes des assemblées =

1708	Marseille	Oct
1711	Lyon	"
1714	Toulouse	
1717	"	
1720	"	supérieur
1723	"	"
1726	"	
1729	"	
1732	"	"
1733	"	"
1736	"	"
1739	"	
1742	"	"

Abbé Julien : Histoire de N.D. La Dalbade, Toulouse, Privat, 1891. p. 346-369 =

Le P. Louis Emeric était originaire de Marseille. Il fut nommé curé de la Dalbade le 11 Nov 1714 par les vicaires-généraux de François de Beauveau, en l'absence de l'archevêque : il leur avait été présenté, comme son prédécesseur, par de Brion, prieur commendataire de la Daurade.

Le P. Emeric ne fut pas un homme vulgaire. avec l'ardeur et la promptitude d'un tempérament méridional, il possédait l'énergie et l'opiniâtreté des natures du nord. Il débuta par une infraction à un usage séculaire : il se dispensa de rendre visite aux Ouvriers le jour de leur élection. S'il voulut simplement les molester, ce fut une faute ; s'il se proposa de leur faire sentir que la dignité du prêtre et l'autorité du pasteur ne devaient plus être reléguées au second rang, la leçon était peut-être utile, bien que le procédé fût blessant.

Un autre fait nous révèlera la ténacité de son caractère. A l'occasion d'une sépulture qui devait avoir lieu aux Grands-Carmes, il laissa deviner son intention d'entrer dans l'intérieur du couvent et même dans le choeur des religieux " la croix levée et l'étole pendante. " Les Carmes, instruits de cette prétention exorbitante, furent consternés. Ils députèrent vers lui l'homme le plus insinuant de la communauté, un ancien provincial, le P. Noël Laymerie. Malheureusement, le curé était absent ; le vicaire qui le représentait, fut bientôt gagné et il convint avec le délégué que les Carmes pareraient en noir l'autel du Crucifix placé en dehors du choeur et que les Oratoriens y feraient leur cérémonie.

Le lendemain, jour des funérailles, le P. Emeric en personne, avec son cortège, se présente comme il l'avait dit " la croix levée et l'étole pendante. " Le P. Laymerie accourt et lui rappelle les engagements pris la veille ; mais le curé désavoue son vicaire et déclare qu'il entrera. Le prieur des Carmes survient survient à son tour ; il fait observer que le grand autel est orné pour l'exposition du St Sacrement ; qu'on ne peut y célébrer de cérémonie funèbre.... Le curé reste inflexible ; il veut entrer, car il est en possession d'un arrêt du Parlement qui lui ouvre tous les couvents.

Le situation s'aggravait et les Carmes, qui redoutaient un plus grand scandale, laissèrent passer le convoi. Il y eut procès, bien entendu ; mais le 10 février 1736, les parties s'arrangèrent à l'amiable. (1)

Le rectorat du P. Emeric s'ouvrit par qq1 règlements utiles. Dans l'assemblée générale du 10 mars 1715, le président exposa les réclamations de plusieurs paroissiens, qui ne trouvaient plus où placer leur banc dans l'église, soit parce que certaines familles en avaient deux à leur usage, soit parce que d'autres avaient donné à leurs sièges une longueur démesurée. L'assemblée décida qu'on n'aurait droit qu'à un banc, dont la longueur fut fixée à 6 places.

Quinze ans plus tard (1731) on fit une exception à cette mesure d'ordre général en faveur des Trésoriers de France, dont le roi avait considérablement augmenté le nombre.

(1) Arch. de la Hte Garonne Dalbade, N° 158

Dans la séance du 2 juin 1715, un incident plus grave fut soulevé par le président à l'occasion d'une élection d'ouvrier qui ne lui paraissait pas faite selon les règles. Cet ouvrier n'habitait la paroisse que depuis 5 ou 6 ans et il n'était pas chef de famille. Le président de Bastard insista pour qu'on remît en vigueur les règlements anciens touchant le choix des ouvriers. Cette sage motion plut à l'assemblée et elle statua qu'aucun paroissien ne serait désormais éligible « qu'il ne fût chef de famille et qu'il n'eût au moins habité 10 ans dans la paroisse, ou qu'il n'y eût une maison en propre, auquel cas l'habitation de 10 ans ne serait pas nécessaire. »(1)

(1) Ibid Dalbade, N 123

L'attention du curé se porta aussi sur les pauvres. Il avait vu fonctionner (ce sont ses propres paroles) dans plusieurs villes de France des établissements appelés Mont-de-piété, dans lesquels les gens nécessiteux, moyennant un gage, touchaient une somme d'argent proportionnée à la valeur de l'objet engagé et ne payaient aucun intérêt. Il eut la pensée de fonder un semblable établissement dans sa paroisse et il en fit la proposition à l'assemblée générale du 1 mai 1716. L'assemblée applaudit à ce dessein et prépara un règlement. La première mise de fonds fut effectuée par les paroissiens les plus riches.

Entre tous les curés oratoriens, le P. Emeric fut un de ceux qui défendirent la Dalbade avec le plus de persévérance contre les empiètements des communautés religieuses. On a de lui une requête adressée aux(2) vicaires généraux dans laquelle il réclame la répression de certains abus commis par des religieux d'un tiers-ordre et surtout par les carmes. Ses réclamations portèrent plus énergiquement sur les fraudes pieuses de quelques communautés qui tâchaient d'accaparer les sépultures au grand préjudice des paroisses. Il demanda qu'il ne fût permis à aucun ordre religieux d'inhumer des étrangers dans son cimetière sur un simple voeu exprimé par eux, souvent à la légère et devant des témoins intéressés; il voulait que la désignation du lieu de leur sépulture, en dehors des paroisses, fût notifiée au clergé par acte public. Le mémoire auquel nous faisons ces emprunts fut signé par les ouvriers de la Dalbade, de St Michel, de S. Nicolas et de S. Pierre.(3)

(2) (Ibid : Dalbade 158 Supplique des curés.

(3) Mémoire pour les ouvriers

Les abus contre lesquels s'élevaient les signataires de cette pièce devaient être criants, puisque le Parlement fit le 27 mai 1752, sur cette matière des sépultures dans les maisons conventuelles, un règlement détaillé en 9 articles.

Le curé de la Dalbade, qui dénonçait à l'administration diocésaine les empiètements des communautés, eut aussi à se plaindre de ses supérieurs ecclésiastiques. Il le fit dans un écrit anonyme intitulé: Supplique des curés de Toulouse à Mgr Henri de Nesmond, archevêque, conseiller du roi en tous ses conseils.

Une des premières doléances des curés vise les vicaires-généraux qui « acceptent trop facilement des pétitions préjudiciables aux curés, ce qui leur enlève respect et autorité. »

« Il y a, continue le P. Emeric, 4 régents dans la ville pour les pauvres; mais ils ignorent leurs obligations - M. de Rudelle a établi 2 autres régents, l'un à S. Nicolas, l'autre à S. Michel et ils font très mal leur office. Il en est de même d'une quantité de maîtres et maîtresses d'école; ils se mêlent de préparer les enfants à la 1re communion sans la participation du curé, ainsi que font les religieuses congréganistes dans leurs pensions. Il en résulte de graves inconvénients dont le moindre est que certaines personnes se marient sans avoir fait leur 1re communion.

« Pour la publication des bans, les intéressés ont recours à l'official, quand il y a des difficultés à propos du domicile et l'official décide habituellement en leur faveur. Si les curés persistent dans leur opposition, il délègue le premier prêtre venu pour cette publication. Il en résulte que les curés ont la douleur de voir venir dans leurs églises des prêtres étrangers qui, à la fin du prône, publient ces bans.... D'autres abus viennent de la facilité avec laquelle on autorise la célébration des mariages dans des chapelles de confréries, indépendantes de l'église paroissiale. Il y a par ce fait des mariages qui n'ont jamais été enregistrés; et tout cela, d'ailleurs, ne peut que favoriser la bigamie. »

« Sous les prétextes les plus frivoles, on permet les ondoiements à domicile, les sépultures dans les églises des religieux.... La chaire est devenue une sorte de tribune aux annonces; on y proclame les ventes et même les objets perdus.... Certaines quêtes autorisées pour faire dire des messes en l'honneur de S. Roch ou de tout autre saint ont servi à payer les fifres et les tambours dans des danses publiques.... »

MM. les curés supplient l'archevêque de faire un règlement uniforme pour les paroisses.

Avec un homme de ce caractère on conçoit que l'opposition dut avoir de la peine à prévaloir dans les assemblées générales. Elle se vengea de ses premiers échecs par des pamphlets. En voici un intitulé : Nouveaux avis (1). Nous y trouvons reproduits et aggravés la plupart des 19 griefs formulés par de Bastard dans la fameuse assemblée de 1708, car aucune satisfaction n'avait été encore donnée à la paroisse sur ces divers articles. On y déplore surtout la dissipation des biens de la Dalbade par les Oratoriens et la diminution des revenus de l'église par la suppression des tables. On insiste sur la négligence des Pères à étudier les documents de leurs archives. Ainsi, 29 ans après la mort de Catié, qui avait laissé par testament 30.000 livres à l'Oeuvre, les Ouvriers de 1707, ayant eu la curiosité de visiter les papiers de cette succession, trouvèrent un titre dont personne n'avait eu souci et qui se prescrivait dans l'année. Cette découverte garantit l'Oeuvre d'une perte de 2000 livres.

(1) Dalbade N° 5 imprimé petit in 4 de 1722

Toutes ces attaques venaient s'émousser contre la ferme contenance du curé Emeric. Il avait d'ailleurs acquis, par sa droiture et l'énergie de son caractère, une grande situation dans la ville, puisqu'en 1721 nous le voyons député par ses collègues à l'assemblée du clergé. (2)

(2) N 24 pièce de la Boissière

Il fallait pourtant en finir avec ces 19 réclamations formulées par de Bastard contre l'Oratoire en 1708 et reproduites en 1713 par la plume acerbe de Rességuier ; il était temps de mettre un terme à des dissentiments que le moindre incident pouvait raviver. C'est ce que fit le Parlement par le mémorable arrêt du 28 août 1730 ....

Après cet échange de loyaux procédés et de pièces officielles, une franche réconciliation parut s'opérer entre la paroisse et l'Oratoire. Le P. Emeric, qui l'avait heureusement négociée, sut la mettre à profit dans l'intérêt de la religion. Nous n'avons certes pas à le féliciter de toutes les entreprises qu'il conseilla aux paroissiens ou qu'il leur fit approuver ; mais nous devons reconnaître qu'il eut à coeur la bonne renommée de sa paroisse et qu'il s'y employa avec un vrai désintéressement.....

Par certains côtés, le P. Emeric avait une ressemblance frappante avec le P. Lelièvre. Il était zélé et ardent comme lui ; il avait comme lui le goût des grandes entreprises ; mais, de plus, il était riche et il mit largement à contribution sa fortune quand il lui fallut réaliser quelque projet dispendieux. Nous n'avons pas la preuve qu'il ait fait le pèlerinage de Rome ; cependant nous le trouvons tout pénétré des souvenirs de la Ville Eternelle, de la beauté de ses églises, de la pompe et de l'éclat de ses fêtes. Il aspirait évidemment à faire de la Dalbade une espèce de « petite cathédrale », où tout serait à la romaine.

Ainsi, à peine installé, il accomplit une véritable révolution dans les usages.

Il décida que, désormais, dans les processions du St Sacrement, tous les prêtres porteraient des ornements, soit chasubles, soit chapes et les plus beaux qu'on aurait. Il est superflu de faire observer que jusqu'alors la plupart des ecclésiastiques qui assistaient aux processions étaient simplement vêtus du surplis. Nous laissons à penser si les ouvriers se récrièrent. Le sujet prêtait à la déclamation : « On gaspille, dirent-ils, les richesses de l'église, on traîne dans la fange des rues et des ruisseaux les ornements les plus précieux ; on les expose aux dégradations irréparables de la cire et de la pluie. »

Le recteur laissa ces protestations se produire et pour toute réponse, il fit confectionner à ses dépens un ornement blanc complet, composé d'une chasuble, de deux dalmatiques et de 5 chapes, qu'il destina spécialement aux processions. La communauté pourtant ne souffrit pas que le P. Emeric supportât seul la dépense de cette coûteuse acquisition et elle y contribua pour 941 ₶ 4 sols 3 deniers.

Enfin, en 1728, le P. Emeric acheta au prix de 200 ₶ le fameux tapis de Turquie dans les plis duquel se cachait une véritable déclaration de guerre à l'Oratoire. Le recteur fournit les $\frac{2}{3}$ de cette dépense.

Peu à peu la paroisse s'accoutuma à ce déploiement de richesses et de luxe dans le cours de ses processions ; les Ouvriers eux-mêmes finirent par en tirer vanité et afin d'empêcher un retour possible à la simplicité des anciens usages, ils rédigèrent un règlement ou ordre de marche qui consacrait les superbes innovations du recteur. (3)

(3) Dalbade N. 41 Mémoire histor. des démêlés.

Ce fut toutefois dans l'érection de l'autel à la romaine que le P. Emeric donna la mesure de sa générosité et de son étrange goût.

Une inspection attentive du rétable de St Germier, faite pendant le rectorat du P. Faure, avait failli hâter la destruction de ce chef-d'oeuvre. Les amateurs de l'architecture à la mode avaient constaté avec satisfaction l'état de délabrement de cet ouvrage et, sous prétexte de retarder sa chute,

ils avaient conseillé de le découronner de son architrave, au grand désespoir des connaisseurs....
La démolition de l'ancien autel et du rétable fut votée le 29 août 1741. Le 11 septembre suivant commencèrent les travaux de démolition. Seize mois après, le 13 janvier 1743, à 3 h. de l'après midi,

le curé de la Dalbade bénit la première pierre du nouvel autel qui ne fut achevé qu'en 1747.

Le 31 mars 1743 mourut le P. Emeric. Barthès, dans ses <u>Heures perdues</u>, lui a consacré une page d'éloges dont il faut retenir les dernières lignes : « son talent pour la chaire, son zèle, sa vertu, et généralement toutes les qualités qui forment les grands hommes et les véritables pasteurs, l'ont fait regretter universellement de tout le monde. »

« Il a laissé à Toulouse, ajoute un de ses biographes, une réputation des plus solidement établies sur tous les talents qui forment l'idée d'un pasteur selon le cœur de Dieu. » (Nécrologe de l'Oratoire)

Rien ne nous oblige à infirmer ces deux jugements sur le P. Emeric en ce qui concerne sa régularité, sa générosité et son zèle ; mais nous ne saurions louer sans restriction sa prudence, sa modération et moins encore son goût.

Nous emprunterons à Barthès le récit des funérailles du recteur.

« Son corps, revêtu des ornements sacerdotaux, demeura exposé dans la grande salle de la maison de l'Oratoire. Une foule de peuple alla prier auprès de sa dépouille jusqu'à 3 h et ½ de l'après-midi du 1 avril. A cette heure arrivèrent le curé de la Daurade, le curé de S^tNicolas et les Pénitents blancs, dont le défunt avait été le prieur et la cérémonie des funérailles commença.
Le Père de Nan, prêtre de l'Oratoire, fit la levée du corps ; les Pénitents, deux à deux, prirent la tête du cortège ; à leur suite un nombre prodigieux d'ecclésiastiques, après lesquels le prêtre officiant avec ses deux assistants. Le corps était porté par les Pénitents blancs. Venaient ensuite les 2 curés ci-dessus dicts et 4 prêtres de l'Oratoire, à la place des autres curés qui étaient malades.
La marche était fermée par des Pénitents et une foule prodigieuse de monde dont la plupart fondaient en larmes.

Il fut enseveli dans le caveau des prêtres, dans le sanctuaire, au-dessus du lutrin. »

M.M. 612, N° 2540 de ma copie =

Le Confrère Louis Emeric, de Marseille, 21 ans,
fils de Jean Emeric et de Théodora de Sevin
ayant étudié en philosophie
vêtu à Aix le 7 X^{bre} 1702
prêtre en juin 1707
mort en 1743.